

**ARRÊTÉ PRÉFECTORAL  
FIXANT LA LISTE DES JOURNAUX HABILITÉS  
À RECEVOIR LES ANNONCES JUDICIAIRES ET LÉGALES POUR 2023**

La préfète du Loiret  
Chevalier de la Légion d'Honneur

**VU** la loi n° 55-4 du 4 janvier 1955 concernant les annonces judiciaires et légales, modifiée par l'article 3 de la loi n° 2019-486 du 22 mai 2019 relative à la croissance et la transformation des entreprises ;

**VU** la loi n° 86-897 du 1<sup>er</sup> août 1986 portant réforme du régime juridique de la presse ;

**VU** le décret n° 2009-1340 du 29 octobre 2009 pris pour application de l'article 1<sup>er</sup> de la loi n° 86-897 du 1<sup>er</sup> août 1986 portant réforme du régime juridique de la presse ;

**VU** le décret n° 2012-1547 du 28 décembre 2012 relatif à l'insertion des annonces légales portant sur les sociétés et fonds de commerce dans une base de données numérique centrale ;

**VU** le décret N° 2019-1216 du 21 novembre 2019 relatif aux annonces judiciaires et légales dans sa rédaction issue du décret n°2020-1178 du 25 septembre 2020 ;

**VU** le décret du 10 février 2021 nommant Mme Régine ENGSTRÖM, ingénieure générale des ponts, des eaux et des forêts de classe exceptionnelle, préfète de la Région Centre-Val de Loire, préfète du Loiret ;

**VU** l'arrêté du 21 décembre 2012 modifié relatif au tarif annuel et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales ;

**VU** l'arrêté préfectoral du 27 juillet 2021 portant délégation de signature à Monsieur Benoît LEMAIRE, secrétaire général de la préfecture du Loiret ;

**VU** les demandes présentées par les directeurs de journaux,

**SUR** la proposition du secrétaire général de la préfecture du Loiret,

## ARRÊTE

**Article 1<sup>er</sup>**: La liste des journaux habilités à recevoir les annonces judiciaires et légales dans le département du Loiret pour l'année 2023 est établie ainsi qu'il suit :

### Pour l'ensemble du département – PARUTION PRESSE

#### ↪ Quotidiens

- LA RÉPUBLIQUE DU CENTRE CENTRE FRANCE LA MONTAGNE  
14 avenue des Droits de l'Homme  
45 000 ORLÉANS

#### ↪ Hebdomadaires

- LA RÉPUBLIQUE DU CENTRE Édition du DIMANCHE CENTRE FRANCE LA MONTAGNE  
14 avenue des Droits de l'Homme  
45 000 ORLÉANS
- L'ÉCLAIREUR DU GÂTINAIS ET DU CENTRE CENTRE FRANCE LA MONTAGNE  
45 rue du Clos four  
63 056 CLERMONT-FERRAND Cedex 2
- LE COURRIER DU LOIRET CENTRE FRANCE LA MONTAGNE  
45 rue du Clos four  
63 056 CLERMONT-FERRAND Cedex 2
- LE JOURNAL DE GIEN CENTRE FRANCE LA MONTAGNE  
45 rue du Clos four  
63 056 CLERMONT-FERRAND Cedex 2
- LOIRET AGRICOLE ET RURAL HORIZONS CENTRE ÎLE DE FRANCE SAS  
10 rue Dieudonné Costes  
28 000 CHARTRES

### Pour l'ensemble du département – PARUTION EN LIGNE (S.P.E.L.)

- 20Minutes.fr <https://www.20minutes.fr/dossier/loiret>  
20 MINUTES FRANCE SAS  
28/32 rue Jacques Ibert  
92300 LEVALLOIS PERRET
- Leparisien.fr <https://www.leparisien.fr/loiret-45/>  
LE PARISIEN LIBÉRÉ  
10 boulevard de Grenelle  
75 015 PARIS

- Actu.fr <https://actu.fr/>  
Actu.fr  
261 rue de Châteaugiron  
35051 Rennes cedex 9
- Larep.fr <https://www.larep.fr>  
LA RÉPUBLIQUE DU CENTRE  
14 avenue des Droits de l'Homme  
45 000 ORLÉANS
- Usinenouvelle.com <https://www.usinenouvelle.com>  
IPD SAS  
10 place du Général de Gaulle  
Antony Parc 2  
92 160 ANTONY
- MagCentre <https://www.magcentre.fr/>  
MagCentre association  
93 Rue Alexandre Dumas  
45100 Orléans
- Ouest-France <https://www.ouest-france.fr>  
Société Ouest-France  
10 rue du Breil  
35051 RENNES CEDEX 9

**Article 2 :** Le secrétaire général de la préfecture du Loiret est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture, et dont une copie sera notifiée aux directeurs des journaux habilités ainsi qu'au procureur général près la Cour d'Appel d'Orléans, au président de la Chambre Départementale des Notaires, au syndic de la Chambre des Huissiers de Justice d'Orléans et aux sous-préfets de Montargis et de Pithiviers.

Fait à Orléans, le 19 décembre 2022

**La Préfète,  
pour la Préfète et par délégation,  
le secrétaire général**

**signé : Benoît LEMAIRE**